

L'affaire de l'Hénotique ou le premier schisme byzantin au Ve siècle (suite)

In: Échos d'Orient, tome 19, N°117, 1920. pp. 49-68.

Citer ce document / Cite this document :

Salaville Sévérien. L'affaire de l'Hénotique ou le premier schisme byzantin au Ve siècle (suite). In: Échos d'Orient, tome 19, N°117, 1920. pp. 49-68.

doi : 10.3406/rebyz.1920.4228

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_1146-9447_1920_num_19_117_4228

L'AFFAIRE DE L'HÉNOTIQUE

ou le premier schisme byzantin au v^e siècle

III. Les conséquences de l'Hénotique : le schisme acacien.

Le schisme naquit, presque aussitôt, de cette soi-disant formule d'union. L'Hénotique était adressé spécialement aux Églises d'Égypte; mais, en réalité, son but était beaucoup plus général, il visait à faire la réconciliation des chrétiens sur toute l'étendue de l'empire. Comme il arrive souvent en pareil cas, surtout quand on prétend imposer des concessions à la vérité, « il eut un résultat diamétralement opposé et ne contenta personne. Les monophysites proprement dits demandaient un rejet plus explicite du concile de Chalcédoine et du dyophysisme; les nestoriens et ceux d'Antioche furent scandalisés de l'approbation donnée aux anathèmes de saint Cyrille; enfin, les orthodoxes furent blessés du sans-gêne avec lequel on traitait le concile de Chalcédoine, de ce qu'il y avait de peu précis dans l'exposition dogmatique de l'édit, et surtout de ce que l'empereur s'établissait juge de la foi » (1). C'est probablement à ce dernier grief qu'il faut rapporter cette plainte formulée par le pape saint Gélase quelques années plus tard : « Ils (les Grecs) ont rejeté les dogmes des apôtres et se glorifient des doctrines des laïques. » (2).

L'Hénotique fut d'abord souscrit par Acace et par Pierre Monge. D'après le récit de Liberatus, l'édit fut porté à Alexandrie par l'abbé Ammon et les apocrisiaires de Monge. Ceux-ci étaient en même temps porteurs d'une lettre impériale ordonnant à Pergame, duc d'Égypte, de chasser Jean Talaïa et de rétablir Pierre Monge. L'expulsion de Talaïa eut lieu aussitôt. Le 24 octobre 482 (c'est la date admise par Tillemont) (3), Pierre Monge se rendit dans l'église de Saint-Marc, à Alexandrie, adressa un discours au peuple, donna lecture de l'Hénotique et admit à sa communion les orthodoxes. D'autre part, il anathématisa ouvertement le

(1) H. LECLERCQ, dans HÉFÉLÉ-LECLERCQ, *Histoire des conciles*. Paris, 1908, t. II, p. 867.

(2) S. GÉLASE, *Ep.* XLIII, édit. Thiel, p. 478.

(3) TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*. Venise, 1732, t. XVI, p. 331. Cf. HÉFÉLÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, où est fournie pour ces faits la date du 14 mai 482.

concile de Chalcédoine et la lettre dogmatique de saint Léon; il raya des diptyques les noms des catholiques Protérios et Timothée Salophakiolos, pour y inscrire ceux des hérétiques Dioscore et Timothée Elure.

L'Hénotique fut souscrit aussi par Pierre le Foulon, qui retourna à Antioche en remplacement du patriarche orthodoxe, Calandion, déposé pour des raisons politiques; par Martyrius de Jérusalem et par un certain nombre d'autres évêques, dont plusieurs ne signèrent que par faiblesse et par crainte de l'empereur.

En dépit de ces adhésions, « il arriva ce qui était inévitable : la division ne fit qu'augmenter. Les monophysites rigoureux devaient, comme les vrais catholiques, rejeter l'Hénotique; et quant aux esprits plus souples, dans l'un et l'autre parti, cette formule ne suffisait pas pour les unir en une croyance commune » (1). Malgré l'union apparente proclamée à Alexandrie par Pierre Monge, un bon nombre de monophysites intransigeants « ne lui pardonnèrent pas sa modération relative vis-à-vis du concile de Chalcédoine » (2), se séparèrent de lui et reçurent le nom d'Acéphales (= sans chef) : ils reconnaissaient Timothée Elure comme le dernier patriarche légitime d'Alexandrie (3).

Beaucoup d'évêques et de prêtres catholiques égyptiens se rendirent à Constantinople, espérant y trouver quelque appui. Ils avertirent Acace des désordres d'Alexandrie (4). « Mais ils n'y reçurent de lui, dit Tillemont, que des rebuts et de mauvais traitements, et trouvèrent qu'il soutenait Mongus en toutes choses; de sorte qu'ils souffrirent à Constantinople une persécution très cruelle. » (5) Un document nous apprend, en effet, qu'il y eut beaucoup de « protériens » (c'était le nom donné aux catholiques en Égypte, du nom du patriarche saint Protérios) qui combattirent pour la vérité jusqu'à la mort : πολλοὶ δὲ καὶ μέχρι θανάτου ὑπὲρ τῆς ἀληθείας διαγωνίσαντο (6).

Ces champions de la vérité devaient nécessairement trouver auprès du Pape l'appui et l'encouragement qu'ils n'avaient pas trouvés à Constantinople. Acace, au contraire, ne pouvait obtenir de Rome que désapprobation et condamnation; en conséquence, s'il persistait, il

(1) HERGENROTHER, *Histoire de l'Église*, trad. Bélet. Paris, 1880, t. II, p. 261.

(2) TIXERONT, *Histoire des dogmes*, t. III, p. 108. Paris, 1912.

(3) EUSTATHE, *Epist. ad Timotheum Scholasticum*, dans MAI, *Nova collectio*, t. VII, p. 277.

(4) LIBERATUS, *Breviarium...*, c. XVIII.

(5) TILLEMONT, *op. cit.*, p. 331.

(6) *Eclogæ hist. eccl.*, dans CRAMER, *Anecdota græca e codd. manuscriptis Bibliothecæ regiæ Parisiensis*. Oxford, 1839, t. II, p. 106.

devait provoquer le schisme. C'est ce qui arriva. On peut, avec Dufourcq, résumer ainsi les faits qui aboutirent à ce triste résultat :

Acace prévoit que l'Hénotique ne contentera tout à fait personne. Il escompte la situation d'arbitre que lui feront les partis extrêmes. L'affaire de Jean Talaïa précipite la crise. Depuis Chalcédoine, Rome et Constantinople ont marché de concert; le nom de Marcien est béni par les Papes, il entre dans la légende; quant à Basiliskos, qu'est-ce autre chose qu'un vil usurpateur? Acace n'a-t-il pas donné des gages en déposant Pierre le Foulon? Simplicius pourtant n'est pas sans inquiétudes : il a refusé de condamner Jean Talaïa et d'accepter Pierre Monge. Talaïa arrive à Rome [483]; il précise les soupçons du Pape, et lorsque celui-ci meurt [mars 483], il guide son successeur Félix III. Une ambassade romaine, conduite par les évêques Vitalis et Misenus, s'achemine à Constantinople : elle doit fortifier l'attachement de l'empereur pour Chalcédoine et régler la question d'Alexandrie. Mais les légats pontificaux, en butte tour à tour aux menaces et aux promesses, trahissent indignement leur maître. Félix, prévenu, les dépose; il excommunie Acace et Pierre Monge, 28 juillet 484, il somme Zénon de choisir entre Pierre Monge et Rome (1).

Du récit de Liberatus (2) il ressort que Jean Talaïa avait fait appel au Pape par lettre, dès avant son arrivée à Rome. Simplicius écrivit aussitôt à Acace. Celui-ci répondit qu'il ignorait Jean Talaïa comme évêque d'Alexandrie, et qu'il avait reçu Pierre Monge dans sa communion en vertu de l'Hénotique de Zénon, pour obéir aux ordres de l'empereur concernant l'union des Églises (3).

Déjà plusieurs moines orthodoxes, principalement les Acémètes de Constantinople, et plusieurs évêques expulsés de leurs sièges s'étaient adressés au Pape (4). Parmi ces évêques, nous ne connaissons, écrit Tillemont, « que ceux dont Théophane nous a conservé la mémoire, qui sont Nestor de Tarse, Cyr d'Hiéraple, Jean de Cyr, Romain de Chalcédoine ou peut-être de Chalcide, comme l'a mis M. Valois, car tous les autres sont du patriarcat d'Antioche; Eusèbe de Samosate, Julien de Mopsueste, Paul de Constantine, Mane d'Himère, André de Théodosiople : Zénon les fit chasser de leurs églises, sous prétexte qu'ils avaient favorisé les tyrans Léonce et Illus, mais en effet à cause de son Hénotique, dit Théophane » (5). Ces prélats, affirme explicitement Théophane, s'adressèrent au pape Félix après la mort de Simplicius, et lui déclarèrent que

(1) A. DUFOURCQ, *Histoire de l'Église du III^e au XI^e siècle : le Christianisme et l'Empire*, 4^e édition. Paris, 1910, p. 276.

(2) LIBERATUS, *Breviarium...*, c. XVIII, P. L., t. LXVIII, col. 1026 c. d.

(3) LIBERATUS, *loc. cit.* Cf. TILLEMONT, *Mémoires hist. eccl.*, t. XVI, art. 28, p. 335-336, et notes, xx-xxii, p. 763.

(4) MANSI, *Concil.*, t. VII, col. 1137.

(5) TILLEMONT, *op. cit.*, art. 45, p. 368-369.

le vrai responsable de tout le mal était Acace : οὐ δὲ τῆς βασιλείας καὶ τῆς ἐφῶς ἐδεήθησαν Φίλιχος, μετὰ θάνατον Συμπλικίου Ῥώμης ἐπισκόπου, σημαίνοντες Ἀκάκιον εἶναι αἴτιον τῶν κακῶν (1).

C'est alors que Félix III envoya à Constantinople en qualité de légats les évêques Vital de Tronto dans le Picenum et Misenus de Cume en Campanie. Ils étaient porteurs de lettres pour Acace et pour Zénon. Leur mission était d'obtenir de l'empereur que Pierre Monge fût chassé d'Alexandrie, et d'inviter Acace à se justifier, dans un concile romain, des plaintes formulées contre lui par Jean Talaia (2).

Rien de plus touchant que les exhortations adressées par le Pape au patriarche et à l'empereur. A Acace, Félix III rappelait ses anciennes luttes contre l'hérésie, du temps de Basilius; puis, lui appliquant la parole du Sauveur : « Qui n'est pas avec moi est contre moi », il lui déclarait sans ambages que maintenir son attitude présente, c'était se séparer de la catholicité.

Ubi est, frater Acaci, labor tuus quo tyrannidis hæreticæ tempore desudasti? Respice Apostoli verba (Galat. v) : Currebatis bene, quis vos confascinavit?... Ausculta vocem Domini præmonentis : Qui mecum non est, contra me est... Et diligenter attende nihil aliud esse non procurare quæ Christi sunt, nisi se palam profiteri ejus inimicum. Unde, si contra synodi instituta Chalcedonensis tendere hostilia corda perspicis, quiescis : mihi crede, nescio quemadmodum te Ecclesiæ totius asseris esse participem... Unde iterum atque iterum protestamur, ne in abruptum totius Ecclesiæ statuta per audaciam contra synodum catholicam insurgere molientium sinantur abduci... Quapropter instantius (qui te sincero diligimus caritatis intuitu) crebro repetitis hortationibus incitamus, ut ipse vicissim ea post hæc devites, quæ te ab omni domo Christi ostendant esse disjunctum; nec magis illa secteris, quæ ab eadem te faciant esse divisum (3).

C'était dénoncer, avec la plus paternelle franchise, la déloyauté de la conduite d'Acace et le crime d'une formule soi-disant « hénotique », mais qui, au contraire, faisait dans l'Église la division.

Au basileus, le Pape exprimait, en termes légèrement différents, des sentiments identiques. Pourquoi, lui disait-il en parlant de Pierre Monge, pourquoi laisser maintenant sévir contre le troupeau du Christ une bête que vous aviez d'abord cru devoir éloigner?

Quo igitur animo bestiam, quam a gregibus Christi duxistis abigendam, in eorum denuo patimini sævire perniciem? (4)

(1) THÉOPHANE, *Chronographia*, an. 478, édition de Bonn, p. 204; édition Migne. *P. G.*, t. CVIII, col. 231 B.

(2) *Epistolæ et acta Felicis papæ III*, dans MANSI, *Concil.*, t. VII, col. 1028, 1032, 1108.

(3) MANSI, *Concil.*, t. VII, col. 1030-1031.

(4) *Ibid.*, col. 1035.

Puis, faisant allusion au dessein d'union poursuivi par l'empereur dans la promulgation de l'Hénotique, il lui montrait combien c'était contredire ce dessein que de s'allier avec l'hérétique.

Dolet certe pietas tua, quod per diuturnos partis alternæ gravesque conflictus multi ex hoc sæculo videantur ablati aut baptismatis aut communionis expertes... Sub hoc præsule ne sint baptizati et efficiantur hæretici et sine communione transeant, ne in perditorum pravitate deficiant : ut quemadmodum scriptum est (Matth., xv), cæcus cæco ducatum præbens, cum eodem mergatur in foveam (1).

La conclusion était évidente de clarté : une mesure s'imposait, expulser les prélats hérétiques, et ne pas laisser le schisme se propager plus avant.

Quapropter nunc sancta Dei Ecclesia maternis te vocibus, utpote excellentem ejus filium, alloqui non cessat : O a Christo amate imperator, meæ venerabilitatis vinculum in quo multitudines fidelium circumstringuntur, dissolvi non permittas... Petrum arianæ superstitionis sequacem ab Antiochena Ecclesia expelle... (2)

Malheureusement, ces paternelles exhortations devaient être sans résultat.

Le Pape manda plus tard à ses légats d'avoir à s'entendre avec Cyrille, archimandrite des Acémètes.

Arrivés à la cour byzantine, les légats se laissèrent gagner par la ruse et la violence, acceptèrent la communion d'Acace et de Pierre Monge, signèrent un jugement favorable à ce dernier, en un mot, trahirent leur mandat (3).

Les lettres confiées par Zénon aux deux légats lors de leur départ renfermaient les éloges les plus excessifs à l'adresse de Pierre Monge, dont la condamnation antérieure était effrontément mise en question. Un fragment des lettres impériales a été conservé par Evagre, *Hist. eccl.*, l. III, c. xx (4). Zénon renouvelle ses plaintes contre « le parjure » Talaïa; personne, affirme-t-il, ne songe à toucher au concile de Chalcédoine, lequel s'accorde entièrement avec celui de Nicée; quant à lui, empereur, il a traité les affaires ecclésiastiques avec la plus grande modération, et il s'est pleinement conformé aux instructions du patriarche Acace (5).

(1) MANSI, *Ibid.*, col. 1036.

(2) *Ibid.*, col. 1051-1054.

(3) Voir les détails circonstanciés de cette trahison dans TILLEMONT, *op. cit.*, art. 34, p. 348-350. Cf. THÉOPHANE, *Chronographia*, an. 482, P. G., t. CVIII, col. 325 B.

(4) P. G., t. LXXXVI^B, col. 2637 BC.

(5) HERGENRÆTHER, *Photius*, t. I, p. 123.

Le contenu de la lettre d'Acace nous est connu par les lettres subséquentes de Félix III (1), par le synode romain de 484 (2), par la correspondance du pape saint Gélase (3), par Liberatus (4), par le *Breviculus historiæ Eutybrianorum* ou *Gesta de nomine Acacii* (5). Le prélat byzantin soutient la légitimité de Pierre Monge, accusé de nouveau Talaïa, sans réfuter aucunement les accusations contre sa propre personne; et il prétexte, pour se couvrir, la volonté de l'empereur que, d'autre part, il se glorifiait d'avoir complètement en son pouvoir. Hergenrœther note très justement que le patriarche de Constantinople se posait, de fait, en chef ecclésiastique de tout l'empire oriental, et ne paraissait pas se soucier désormais du siège de Rome (6). Il perdit ainsi le dernier reste de confiance de la part des catholiques, surtout des moines acémètes, qui se séparèrent de sa communion. L'infidélité des légats romains souleva dans ce milieu orthodoxe la plus éclatante indignation (7). L'acémète Siméon fut envoyé à Rome pour rapporter au Pape ce qui s'était passé et pour démasquer les légats infidèles (8).

Félix III réunit à Rome un concile de soixante-sept évêques (juillet 484), reprit lui-même toute l'affaire, cassa la sentence des légats, les destitua de leur dignité, et les priva même de la communion eucharistique. Il renouvela la condamnation déjà portée contre Pierre Monge, et prononça contre Acace, qui dans l'intervalle avait été une fois encore inutilement averti et exhorté, l'excommunication et la déposition. Voici, telle qu'elle nous a été conservée, la formule de cette sentence :

Acacium, qui secundo a nobis admonitus statutorum salubrium non destitit esse contemptor, meque in meis credidit carcerandum, hunc Deus cœlitus prolata sententia de sacerdotio fecit extorrem. Ergo, si quis episcopus, clericus, monachus, laicus post hanc denunciationem eidem communicaverit, anathema sit, Spiritu Sancto exsequente (9).

Parmi les nombreux crimes d'Acace, ceux-ci étaient spécialement relevés : 1^o contre les canons de Nicée, il s'est arrogé des droits

(1) *Ep.* VI, IX, X, *Tractatus super causa Acacii*, dans MANSI, *Concil.*, t. VII, col. 1053-1089.

(2) MANSI, *Ibid.*, col. 1105-1109.

(3) *Ep.* XIII *ad episcopos Dard;* *ep.* XV *ad episc. Orient.*, dans MANSI, t. VIII, col. 49-63.

(4) LIBERATUS, *Breviarium...*, c. XVIII.

(5) MANSI, t. VII, col. 1060-1065.

(6) HERGENRÆTHER, *Photius*, t. I, p. 123.

(7) Voir le récit de Théophane le Chronographe, an. 480, édition de Bonn, p. 205; édition Migne, *P. G.*, t. CVIII, col. 324 A.

(8) EVAGRE, *Hist. eccl.*, l. III, c. XXI, *P. G.*, t. LXXXVI³, col. 2640.

(9) MANSI, *Concil.*, t. VII, col. 1065.

étrangers à sa juridiction; 2° non seulement il a reçu dans sa communion les hérétiques, mais encore il leur a fait donner des évêchés, comme notamment à Jean d'Apamée, l'archevêché de Tyr; 3° il a soutenu Pierre Monge dans l'occupation du siège d'Alexandrie, il persiste à le soutenir et à rester en communion avec lui; 4° il a entraîné les légats romains à transgresser leurs instructions, il les a trompés et fait mettre en prison; 5° loin de se justifier des plaintes de Talaïa contre lui, il s'est montré obstinément rebelle aux avertissements du Siège apostolique, et il a donné à toute l'Église orientale le plus grand scandale.

C'est à Acace en personne qu'était adressé ce vigoureux réquisitoire. Les premiers mots de la lettre du Pape en étaient comme un résumé *ex abrupto*; ce début donnera une idée du style de toute la pièce.

Multarum transgressionum repereris obnoxius : et in venerabilis concilii Nicœni contumelia sæpe versatus, alienarum tibi provinciarum jura temerarie vindicasti; hæreticos pervasores atque ab hæreticis ordinatos, quos ipse damnaveras, atque ab apostolica instituisti sede damnari, non modo communioni tuæ recipiendos putasti, verum etiam aliis exclusis, quod nec de catholicis fieri poterat, præsidere fecisti, atque etiam honoribus, quos non merebantur, auxisti... Et quasi hæc minora tibi viderentur, in ipsam doctrinæ apostolicæ veritatem ausu superbiæ tuæ tetendisti : ut Petrus, quem damnatum a sanctæ memoriæ decessore meo ipse retuleras, sicut testantur annexa, beati evangelistæ Marci sedem te connivente rursus invaderet, et fugatis orthodoxis episcopis et clericis, sui procul dubio similes ordinaret; pulsoque eo qui illic fuerat regulariter constitutus, captivam teneret Ecclesiam (1).

L'exemplaire de la sentence contre Acace, destiné à être envoyé à Constantinople, fut souscrit par le Pape seul. C'était, d'une part, comme le remarque Hergenrœther (2), se conformer à un usage ancien, et, d'autre part, faciliter la transmission secrète et plus sûre à la capitale byzantine. Si, en effet, la sentence eût été souscrite aussi par les évêques du synode, il eût fallu, selon la coutume alors régnante, que deux évêques au moins allassent la porter à Constantinople : ce qui, après le triste exemple de la précédente légation, paraissait très dangereux. Souscrite par le Pape seul, elle put être confiée à un simple clerc, nommé Tutus, honoré de la dignité de *defensor* de l'Église romaine. Cette forme moins solennelle mettait davantage à l'abri des embûches ou des violences impériales. « Zénon faisait garder tous les chemins par mer et par terre, pour empêcher qu'on apportât rien de

(1) MANSI, *Concil.*, t. VII, col. 1053-1055. (Lettre datée du 28 juillet 484.)

(2) HERGENRÆTHER, *Photius*, t. I, p. 124.

Rome contre Acace. Ainsi, il n'y avait pas moyen d'envoyer la sentence rendue contre lui par une voie publique et solennelle, et par des évêques; mais il fallait l'envoyer secrètement, de peur qu'elle ne fût prise et ne demeurât sans effet. » (1)

Dans une lettre adressée à l'empereur le 4 août 484, Félix III se plaint des indignes procédés qu'on a employés envers ses légats; il déclare avec fermeté que l'hérétique Pierre Monge ne saurait avoir aucun espoir d'être reconnu par Rome; qu'il lui reste, à lui, empereur, le choix entre la communion de Pierre l'apôtre et celle de Pierre l'hérétique.

... Unde quoniam adhortationem meam duxistis onerosam, in vestro relinquo deliberationis arbitrio, utrum beati Apostoli Petri an Alexandrini Petri cuiquam sit eligenda communio.

Le Pape rappelle enfin le basileus aux limites de son pouvoir et lui annonce la sentence portée contre Acace (2).

En même temps, dans une lettre au clergé et au peuple de Constantinople, Félix III cherchait à réparer le scandale donné par ses légats, à démontrer la justice du jugement porté, et à en assurer l'exécution. Voici la conclusion de cette lettre, où l'on admirera l'apostolique fermeté des directions pontificales :

Quamvis autem zelum vestræ fidei noverimus, monemus tamen, ut omnes qui catholicæ fidei volunt esse participes, ab illius se communione abstineant, ne, quod absit, simili subiaceant ultioni. (3)

L'année suivante, en octobre 485, à la nouvelle de la déposition de Calandion à Antioche et du rétablissement de l'intrus Pierre le Foulon, Félix III tint encore, avec 43 évêques, un synode qui renouvela l'anathème à la fois contre Pierre le Foulon, contre Pierre Monge et contre Acace. Ce dernier est spécialement visé par les foudres conciliaires : on le déclare principal responsable du mal accompli par l'hérésie et le schisme, perturbateur de l'Église d'Orient tout entière, retranché du corps ecclésiastique comme un membre gangrené.

... Igitur omnia quæ nobis in timore Dei competunt cogitantes et prævidentes, ne totiens extinctæ Eutylianæ pestis hæreseos, cujus Acacius defensor est et patronus, serpens ut cancer, Christi membra disperderet, eum jam nunc e corpore ecclesiastico, ut partem putridam, anathematisamus, sententia memorata abscissum... Post illam sententiam, quæ in Acacium perturbatorem

(1) TILLEMONT, *Mémoires hist. eccl.*, art. 42, p. 361.

(2) *Ep.* IX « Quoniam pietas tua », dans MANSI, *Concil.*, t. VII, col. 1065-1066.

(3) *Ep.* X « Probatam », dans MANSI, t. VII, col. 1067.

totius Orientis Ecclesiæ dicta est, his quoque nunc congregatis addicimus litteris, memoratam subdendo sententiam (1).

Un grand chagrin était encore réservé à Félix III : l'infidélité du *defensor* Tutus, qui se laissa séduire à prix d'argent, après avoir toutefois accompli la plus grande partie de sa mission et remis en mains sûres la sentence portée contre Acace. H. Valois, dans sa dissertation sur les deux synodes romains de 484 et 485, explique ainsi en quoi consista la défection de Tutus.

His omnibus fideliter peractis, sicut in mandatis acceperat, dolis Acacii circumventus est. Missus enim ad eum senex quidam Maronas nomine, magnam vim pecuniæ ei pollicitus est, si Acacio consentire vellet, eique omnia quæ Romæ contra ipsum agebantur aperire. Quod quidem Tutus, amore pecuniæ corruptus, scriptis litteris se facturum respondit. Verum Rufinus et Thalassius archimandritæ, et cæteri monachi Constantinopoli et per Bithyniam constituti, simul atque Tutus Romam reversus est, litteras scripserunt ad Felicem papam, quibus eum de proditione Tuti certiore fecerunt, missis etiam Tuti ipsius litteris (2).

Une lettre de Félix III aux moines byzantins fait aussi allusion à ces faits :

... Lectæ sunt enim litteræ ipsius (Tuti) in conventu fratrum, qualiter pacta interposita persona, Marone condemnato, ei cui sententiam portarat inhæsisse creditur : quas proprias esse cognoscens, non potuit diffiteri (3).

Tutus fut frappé de déposition perpétuelle.

Le schisme était commencé entre Constantinople et Rome. Acace n'était pas homme à céder. « Il lutta contre les orthodoxes, tantôt avec ruse et fourberie, comme notamment par l'assertion fallacieuse que le Pape avait reconnu Pierre Monge (4), tantôt aussi par la violence ouverte,

(1) MANSI, *Concil.*, t. VII, col. 1139-1142. Sur les deux synodes romains de 484-485, et sur la condamnation d'Acace, voir TILLEMONT, *Mém. hist. eccl.*, t. XVI, art. 36-40, p. 351-359; art. 48, p. 373-374, et note 25, p. 764-766; B.-. M. DE RUBEIS, *De una sententia damnationis in Acacium episcopum Constantinopolitanum post quinquennium silentii lata in synodo Romana Felicis papæ III, dissertatio*, in-8° Venise, 1729; H. VALOIS, *De duobus synodis romanis in quibus damnatus est Acacius*, appendice à l'édition de l'*Historia ecclesiastica* d'Evagre, Paris, 1673, réimprimé dans Mignè, *P. G.*, t. LXXXVI², col. 2895-2906 (cette dissertation de H. Valois est inséparable de celle qui la précède dans le même ouvrage, à savoir : *De Petro Antiocheno qui Fullo cognominatus est, et de synodis adversus eum collectis*, *P. G.*, *Ibid.*, col. 2885-2895, et toutes deux forment les deux livres des *Observationes in Historiam ecclesiasticam Evagrii*); HÉFÉLÉ-LECLERCQ, *Histoire des conciles*, t. II², p. 868-870.

(2) H. VALOIS, *De duobus synodis romanis in quibus damnatus est Acacius*, c. v, *P. G.*, t. LXXXVI², col. 2902 B.

(3) MANSI, *Concil.*, t. VII, col. 1068 (*Ep. XI « Diabolicæ artis », ad presbyteros et archimandritas*, a. 485).

(4) EVAGRE, *Hist. eccl.*, l. III, c. XXI, *P. G.*, t. LXXXVI², col. 2640 B.

qu'eurent spécialement à éprouver de la manière la plus lourde les moines acémètes étroitement unis avec Rome. » (1)

Ce furent ces moines qui, ayant reçu de Tutus la lettre du Pape, se chargèrent de la faire tenir à Acace. Tillemont raconte ainsi la chose :

Tute s'acquitta fort bien de sa commission. Il se sauva de ceux qui gardaient le détroit d'Abyde, et se rendit dans le monastère de Saint-Die. On savait bien qu'Acace, qui se sentait appuyé par Zénon, ne recevrait jamais la lettre du Pape. Mais quelques moines de Saint-Die la lui firent tomber entre les mains un dimanche lorsqu'il était à l'autel (2), ou qu'il y entra pour célébrer les saints mystères (3), en l'attachant à son pallium. D'autres (4) disent que cela se fit par un ou par plusieurs moines acémètes des monastères de Bassien et de Die. Ceux qui étaient autour d'Acace, ne pouvant souffrir la hardiesse de ces moines, en tuèrent plusieurs, en blessèrent d'autres et en mirent quelques-uns en prison, comme Nicéphore nous en assure sur l'autorité de Basile de Cilicie, et Théophane dit à peu près la même chose. De sorte que ce n'est pas sans fondement que Baronius (an. 483, § 34) a mis ces moines au rang des martyrs (5).

Les évêques orientaux tremblaient devant la puissance de l'empereur et les intrigues de son patriarche, qui agissait, dit Tillemont, « avec une violence de tyran » (6). Théophane le Chronographe assure que Zénon, poussé par Acace, forçait les prélats à signer l'Hénotique et à communier avec Pierre Monge (7). Victor de Tunes écrit que tous les évêques de l'Orient, hors un fort petit nombre, renoncèrent au concile de Chalcédoine par l'Hénotique et prirent part aux fautes des deux Pierre (Pierre Monge et Pierre le Foulon) et d'Acace, en entrant dans leur communion (8).

« Le schisme acacien commence, qui consacre et organise l'autonomie byzantine. L'Hénotique devient le mot d'ordre du parti; sous ce prétexte doctrinal, l'Église byzantine commence de se former; le personnel épiscopal est renouvelé, vaincu, comme Vitalis, par les promesses ou les menaces; la juridiction de Constantinople s'étend, s'affermi, se régularise; durant les trente années que cette situation dure, Constantinople devient la vraie métropole de l'Orient : elle hérite d'Antioche comme elle a hérité d'Alexandrie. L'empereur et le patriarche

(1) HERGENROTHER, *Photius*, t. I, p. 125.

(2) THÉOPHANE, an. 480, *P. G.*, t. CVIII, col. 324 B; NICÉPHORE, l. XVI, c. XVII, *P. G.*, t. CXLVII, col. 152 A.

(3) LIBERATUS, *Breviarium...*, c. XVIII.

(4) EVAGRE, *Hist. eccl.*, l. III, c. XVIII, *P. G.*, t. LXXXVI², col. 2636 A.

(5) TILLEMONT, *Mém. hist. eccl.*, t. XVI, art. 42, p. 361-362.

(6) TILLEMONT, *op. cit.*, art. 45, p. 367.

(7) THÉOPHANE, *Chronographia*, an. 480, *P. G.*, t. CVIII, col. 324 A.

(8) VICTOR DE TUNES, an. 485; cf. Théodore le Lecteur et *Chronique* de Nicéphore.

maintiennent l'unité de la foi sur les bases établies par l'édit de 482; ils tentent de tenir la balance égale entre les monophysites tout-puissants dans les vieux pays de Syrie et d'Égypte, et les catholiques très solidement organisés dans la capitale et en Grèce. » (1) C'est d'une manière générale tout l'Orient séparé de Rome, à la réserve, écrit Tillemont, « d'un petit nombre de personnes qui demeureraient cachées sous la multitude des autres » (2).

Acace mourut en automne de l'année 489, hors de la communion de l'Église romaine (3). Il laissa son diocèse dans un grand trouble. « Sans doute, écrit Hergenroether, il n'avait pas été condamné précisément comme hérétique, mais seulement comme fauteur d'hérésie; toutefois, il parut difficile de pouvoir expliquer sa conduite autrement que par une propension couverte au monophysisme, et c'est pourquoi il a mérité le nom d'hérétique qui lui a été attribué non seulement en Occident (Saint Avit de Vienne, *Ep. III ad Gundebaldum*; Ennodius de Pavie, p. 483), mais aussi maintes fois en Orient (LIBERATUS; NICÉPHORE, *Chronique*; JUSTINIEN, *Confessio fidei secunda*, dans LABBE, *Concil.*, t. V, p. 587; EPHREM LE MOINE, *Chronique*, v. 9744, édition A. Mai, p. 230, *P. G.*, t. CXLIII). Son ambition sans limites, pour qui tout moyen, moral ou immoral, observation et violation des canons, semblait être tout à fait indifférent (S. GÉLASE, *Ep. XIII*), a servi d'exemple à beaucoup de ses successeurs, et il apparaît comme le véritable fondateur du patriarcat byzantin au point de vue de la juridiction réelle, telle qu'elle a été comprise dans les temps ultérieurs » (4).

Son successeur, Flavita ou Fravitas, désigné aussi parfois sous le nom de Flavien II, sur l'élection duquel, d'après certains auteurs (5), pèse un soupçon de fraude ou d'imposture, chercha à se faire reconnaître par Rome, en même temps qu'il entrait en relations avec Pierre Monge d'Alexandrie. Félix III exigea que les noms d'Acace et de Pierre Monge fussent rayés des diptyques.

La condition était claire :

... *ut illorum (Petri et Acacii) nominibus sequestratis, per quos scandalum contigisset ecclesiis, sincera deinceps caritas proveniret* (6).

(1) A. DUFOURCOQ, *Histoire de l'Église... le Christianisme et l'Empire*, 4^e édition. Paris, 1910, p. 276.

(2) TILLEMONT, *Mém. hist. eccl.*, t. XVI, art. 43, p. 363.

(3) CUPER, *Series patriarcharum Constantinopolitanorum*, p. 234, dans *Acta Sanctorum*, augusti, t. I; LE QUIEN, *Oriens christianus*, t. I, p. 218.

(4) HERGENRÖTHER, *Photius*, t. I, p. 126.

(5) NICÉPHORE, *Chron.*, XVI, 18; cf. CUPER, *Series patriarcharum Const.*, n. 235-237.

(6) MANSI, *Concil.*, t. VII, col. 1098.

Le Pape insistait sur son ardent désir de voir l'union rétablie entre l'ancienne Rome et la nouvelle, mais rappelait avec non moins d'insistance que ce rétablissement de la concorde exigeait qu'on renonçât à faire mémoire des fauteurs de schisme et d'hérésie. Il écrivait à l'empereur en des termes où l'émotion la plus paternelle ne le cède en rien à la plus apostolique fermeté et qui, à ce titre, méritent qu'on en cite un extrait :

... Ecce desideramus, optamus, ambimus ecclesiam Constantinopolitanam, sicut semper, habere connexam. Exuantur, obsecro, ab his qui nostri non sunt, et nos quoque volumus esse nobiscum... Hoc enim, hoc expedit, ut si utraque Roma pro mutuo pignore nuncupatur, fiat utraque una fides illa Romanorum, quam per universum mundum prædicari beatus Paulus testatur apostolus, sicut apud nostros floruit indiscreta majores : et quæ genere concordat ac nomine, non sit religione divisa, per quam etiam discrepantia copulatur. Putasne, venerabilis imperator, non cum lacrymis ista profundere, et velut præsentem ad tuæ pietatis vestigia? Hæc diutius tacui... Neque, venerande fili, respuas supplicentem, neve meam velis dissimulare personam. In me enim qualicumque vicario beatus Petrus apostolus, et hæc in illo, qui Ecclesiam suam discerpi non patitur, ipse etiam Christus exposcit...

... Concurrant omnia, rogamus omnes, ut quemadmodum docet apostolus, auferatur de medio qui nos conturbat : et ea quam augustæ memoriæ Leo, pater eruditorque vester, jugiter custodivit, vel vos magnanimiter servare decernitis, Ecclesiarum fida pax, vera sit unitas : quoniam cuicumque personæ paterna fides et beati Petri communio debet præferri (1).

Prévenant l'objection d'opiniâtreté que les Byzantins ne manqueraient pas d'opposer à ses exigences, le Pape écartait d'avance ce reproche : « Nous ne sommes point opiniâtres, écrivait-il à Flavita lui-même, mais nous défendons les dogmes de nos pères. »

... Non sumus pertinaces, sed dogmata paterna defendimus... Nomen igitur Petri et Acacii tollatur e medio, nec apocrisariis damnati Petri misceamur aut litteris... Quantocius ergo super his tua nos reddat dilectio certiores : ut Deo nostro perficiente quod capit, in compage corporis Christi plena valeamus reconciliatione consentire (2).

Expliquant à un autre évêque les raisons qui motivaient la radiation du nom d'Acace dans les diptyques, Félix III rejetait formellement sur le patriarche défunt la responsabilité de tous les troubles survenus. Comme cette radiation demeurera, au cours des trente-cinq années que durera le schisme, la condition *sine qua non* toujours mise par Rome au rétablissement de l'union, et par ailleurs le constant épouvantail

(1) MANSI, *Concil.*, t. VII, col. 1099.

(2) MANSI, t. VII, col. 1101-1102.

des Byzantins, une telle netteté de pensée et d'expression, de la part du premier Pape qui eut à traiter cette affaire, vaut d'être explicitement signalée :

... de ecclesia Constantinopolitana Petri Alexandrini nomine Acacique sublato, pro quo tempestas omnis exorta est, intemeratam paternæ traditionis fidei post Dominum benignus (imperator) efficiat unitatem, quæ nunquam fuisset temerata, si hanc imperatori christianissimo fideliter Acacius insinuare voluisset (1).

Flavita mourut avant d'avoir reçu la lettre du Pape, après un peu plus de trois mois d'épiscopat, au début de l'année 490 (2). Le moine Ephrem, dans sa *Chronique*, l'appelle un « profane et blasphématoire monophysite, sectateur des idées et du culte d'Acace » : ἀνόητος, βλάσφημος, οὐλοφυσίτης. Ἀκακίῳ σύμπνουσ καὶ σύμφρον σέβας (3).

Euphémios (490-496), qui lui succéda, reconnut, il est vrai, le concile de Chalcédoine, rétablit dans les diptyques le nom du Pape, et renonça à la communion de Pierre Monge (mort en 490); mais il refusa d'effacer des diptyques les noms de ses deux prédécesseurs, qui avaient été des fauteurs d'hérésie.

L'empereur Zénon étant mort en 491, son successeur Anastase (491-518) maintint l'Hénotique; suspect lui-même d'hérésie, il favorisa les monophysites, quoiqu'il eût promis, le jour de son couronnement, de défendre les décrets de Chalcédoine. Le pape saint Gélase (492-496), qui succéda à saint Félix III, maintint, de son côté, toutes les justes exigences du Saint-Siège. Les négociations d'Euphémios avec Rome furent vaines; vaines aussi les tentatives du Pape pour gagner l'empereur. Celui-ci fit déposer Euphémios par des évêques de cour, qui durent à cette occasion confirmer l'Hénotique, et le remplaça, en 496, par Macédonius II, qui dut, lui aussi, signer l'Hénotique.

Le pape saint Anastase II (496-498) envoya au basileus des lettres et des légats, pour le conjurer de ne point permettre que l'unité de l'Église fût rompue en considération d'un mort légitimement condamné. Tout en maintenant la radiation du nom d'Acace sur les diptyques, il reconnut la validité et la légitimité des baptêmes et des ordinations conférés par lui. (Saint Félix III (4) et saint Gélase (5) avaient déjà parlé de la condes-

(1) *Ep. ad Vetrantionem episcopum*, dans MANSI, *loc. cit.*

(2) Cf. CUPER, *Series patriarcharum Constantinopolitanorum*, n. 240; LE QUIEN, *Oriens christianus*, t. I, p. 219.

(3) EPHREM LE MOINE, *Chronique*, P. G., t. CXLIII, v. 9743-9744.

(4) S. FÉLIX III, *ep.* XIV.

(5) S. GÉLASE, *ep.* III, XII.

cendance dont il fallait user envers ceux qui avaient été baptisés ou ordonnés par Acace.) En outre, Anastase II demanda que l'on mît fin à la tyrannie dogmatique, et que l'on rétablît la foi catholique à Alexandrie (1).

L'empereur, de plus en plus attaché à l'hérésie, éconduisit les légats et n'accéda à aucun des désirs du Pape. Il tenta même audacieusement de mettre la main sur le siège de Rome, en poussant à la tiare l'archidiaque Laurent, « qui promettait de reconnaître l'Hénotique, c'est-à-dire de prendre le mot d'ordre à Byzance » (2). Il échoua de ce côté, et ce fut le Pape légitime, saint Symmaque, qui triompha. Mais le basileus prit sa revanche en Orient, par la protection donnée aux deux fort habiles chefs que le parti monophysite trouva alors : Sévère et Xénaïas ou Philoxène.

Bien que l'opinion fût alors très répandue en Orient, qu'un clerc peut régulièrement succéder à un évêque chassé de son siège par la violence, si l'Église devait autrement demeurer sans pasteur — opinion contre laquelle le pape saint Gélase s'était très fermement élevé (3), — le patriarche Macédonius sentit néanmoins l'illégalité réelle de son élection. Il s'efforça, dans la suite, de se faire pardonner cette illégalité, et montra, selon l'expression de Tillemont, qu'il eût « été digne assurément de cet honneur, s'il y fût monté par une autre voie » (4). Il se déclara très nettement contre les eutychiens, dans un synode tenu en 497 ou 498, et renouvela les décrets de Chalcédoine, soit totalement, soit partiellement (5). L'empereur Anastase se posant de plus en plus en protecteur des monophysites, Macédonius lui résista ouvertement. Le peuple se rangea du côté du patriarche. Mais l'hypocrite souverain eut recours à des intrigues pour se maintenir sur le trône dont la fureur populaire l'avait proclamé indigne. Il fit alors venir à Constantinople le trop fameux Sévère avec des bandes de moines de son parti. La lutte avec Macédonius se poursuivit, signalée tour à tour de la part du basileus par d'injustes vexations, puis par des concessions hypocrites, jusqu'au jour où, en 511, enlevé de son palais à la faveur des

(1) MANSI, *Concil.*, t. VIII, col. 190; DENZINGER-BANWART, *Enchiridion*, n. 169.

(2) A. DUFOURCO, *Histoire de l'Église du III^e au XI^e siècle*, p. 277.

(3) S. GÉLASE, *ep. XIII ad episcopos Dardaniæ*, dans MANSI, t. VIII, col. 49 sq.

(4) TILLEMONT, *Mém. hist. eccl.*, t. XVI, chapitre sur Euphème de Constantinople, art. 10, p. 661.

(5) EVAGRE, *Hist. eccl.*, l. III, c. xxxi, *P. G.*, t. LXXXVI², col. 2657 sq.; THÉOPHANE, *Chronographia*, an. 491, *P. G.*, t. CVIII, col. 340 B; *Libellus synodicus*, dans MANSI, *Concil.*, t. VIII, col. 374; CEDRENUS, *Chron.*, *P. G.*, t. CXXI, col. 684 B. Victor de Tunes ne s'accorde qu'en partie avec les auteurs précités. Voir HÉFÉLÉ-LECLERCQ, *Histoire des Conciles*, t. II², p. 913-919.

ténèbres, le patriarche fut emmené à Chalcédoine d'abord, puis à Euchaites en Paphlagonie, où Euphémios avait précédemment été exilé (1).

En dépit de son incontestable bonne volonté et de l'énergique résistance qu'il opposa aux menées hérétiques de l'empereur, Macédonius, pas plus que son prédécesseur, n'avait pu réussir à rétablir la communion avec Rome.

Son successeur, Timothée, fut l'homme du basileus, tour à tour sévissant avec lui contre les orthodoxes, s'inclinant hypocritement devant le danger des menaces populaires, puis, le danger passé, reprenant la protection des hérétiques et la persécution des catholiques. Après l'expulsion de Flavien d'Antioche et d'Élie de Jérusalem en 511, le siège d'Antioche fut occupé, en 513, par l'hérétique Sévère; celui de Jérusalem, par Jean, qui, contrairement à ce qu'on attendait de lui, se rallia les moines orthodoxes (2).

Les évêques d'Isaurie et de Syrie II^e s'opposèrent à l'usurpateur d'Antioche; deux d'entre eux, Cosmas et Sévérin, lui envoyèrent même un écrit de déposition. La résistance orthodoxe se manifestait donc encore assez forte. C'est alors, en 514, qu'éclata la révolte du général Vitalien. Elle avait pris pour occasion les mauvais traitements infligés aux catholiques et le bannissement de leurs plus éminents pasteurs, et elle menaçait de devenir une guerre de religion (3). Effrayé par la marche victorieuse de Vitalien, qui venait sur la capitale, l'empereur demanda la paix et promit par serment de rappeler les évêques expulsés, notamment Macédonius de Constantinople et Flavien d'Antioche, de réunir un concile général sous la présidence du Pape à Héraclée de Thrace, et de soutenir désormais les orthodoxes (4).

La réalisation de ces promesses eût été de fait le rétablissement des relations avec Rome, après une longue interruption. Déjà maints évêques orientaux, dans une lettre très respectueuse, avaient adressé au pape Symmaque (498-514), avec une profession de foi orthodoxe, un touchant appel. On y saisit une mentalité catholique qui avait persisté

(1) THÉODORE LE LECTEUR, II, 26-28; THÉOPHANE, *Chronographia*, an. 504, P. G., t. CVIII, col. 364-368; LIBERATUS, *Breviarium...*, c. XIX; MARCELLIN, *Chronicon*, an. 511, P. L., t. LI, col. 937; NICÉPHORE, XVI, 26, P. G., t. CXLVII, col. 164-168; VICTOR DE TUNES, *Chronicon*, an. 501, P. L., t. LXVIII, col. 949; EVAGRE, *Hist. eccl.*, I, III, c. XXXI-XXXII; Cf. CUPER, *Series patriarcharum Constantinopolitanorum*, n. 289-291.

(2) *Vita S. Sabæ*, c. LXXVII, LXXIX, LXXX; THÉOPHANE, *Chronographia*, an. 505, col. 368-373; MARCELLIN, *Chron.*, an. 512-513, P. L., t. LI, col. 937-938; VICTOR DE TUNES, *Chron.*, an. 501, P. L., t. LXVIII, col. 949.

(3) HERGENRÖTHER, *Photius*, t. I, p. 141.

(4) EVAGRE, *Hist. eccl.*, I, III, c. XLIII, P. G., t. LXXXVI², col. 2696; THÉOPHANE, *Chronographia*, an. 506, P. G., t. CVIII, col. 373 c.

malgré tout et qui, de ce chef, a pour nous un très vif intérêt.

La lettre était intitulée : « L'Église orientale à Symmaque, évêque de Rome. »

Les prélats rappelaient au début les paraboles de la brebis et de la drachme perdues, avec la sentence du Sauveur : « En vérité, je vous le dis, c'est ainsi qu'on se réjouira dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence. » Puis ils continuaient (1) :

C'est ce que nous disons, en osant vous supplier, non pour la perte d'une brebis ou d'une drachme, mais pour le salut précieux, non seulement de l'Orient, mais presque des trois quarts de l'univers, racheté non avec un or ou un argent corruptible, mais avec le sang précieux de l'Agneau de Dieu, selon la doctrine du bienheureux Prince des glorieux apôtres, dont le Christ Bon Pasteur a confié le siège à Votre Béatitude. A son exemple, Père très saint, hâtez-vous de nous secourir, de même que le bienheureux Paul, votre docteur, averti dans une vision que les Macédoniens étaient en danger, se hâta de les secourir dans la réalité.

O Père plein de tendresse pour vos enfants, puisque ce n'est pas en vision, mais en réalité, que des yeux de votre esprit vous nous voyez périr *par la prévarication de notre père Acace*, ne tardez pas, ou plutôt, pour parler avec le prophète, ne sommeillez pas, mais hâtez-vous de nous secourir. Vous n'avez pas seulement reçu la puissance de lier, mais encore celle de délier, à l'exemple du Maître, ceux qui sont depuis longtemps dans les fers; ni seulement celle d'arracher et de détruire, mais aussi celle d'édifier et de planter comme Jérémie ou plutôt comme Jésus-Christ dont Jérémie était la figure; ni seulement celle de livrer à Satan pour la perte de la chair, mais encore celle de ranimer par la charité ceux qui sont rejetés depuis longtemps, de peur que, ce qu'à Dieu ne plaise, Satan, venant à nous plonger dans une grande tristesse, ne paraisse l'emporter sur vous. Vous n'ignorez pas sa malice, vous que Pierre, votre docteur sacré, enseigne tous les jours à paître, non par la violence, mais par une autorité bien acceptée, les brebis du Christ qui vous sont confiées dans le monde. Nous vous conjurons donc de déchirer ce nouvel arrêt qui pèse sur nous, comme Jésus-Christ, notre Sauveur, notre Chef, a déchiré l'ancien sur la croix.

Si Acace a été anathématisé à cause de son amitié pour les alexandrins ou plutôt pour les eutychiens, qui anathématisent Léon et le concile de Chalcedoine, pourquoi sommes-nous tenus pour hérétiques et soumis à l'anathème, nous qui nous attachons uniquement à la lettre de Léon qui a été lue au Concile, nous qui sommes attaqués chaque jour et condamnés comme hérétiques par les eutychiens parce que nous prêchons votre dogme orthodoxe?

Ne dédaignez pas de nous secourir et ne nous haïssez pas parce que nous sommes en communion avec nos ennemis. Parmi ceux qui n'avaient le soin

(1) J'emprunte la traduction de cet extrait, sauf quelques très légères retouches, au travail de mon confrère P. BERNARDAKIS, *Les appels au Pape dans l'Église grecque jusqu'à Photius*, dans les *Echos d'Orient*, t. VI, 1903, p. 120-121; j'ai souligné deux passages à cause de la manière dont il y est fait mention d'Acace.

que d'un petit nombre d'âmes, beaucoup se sont séparés de leur communion ; les autres, préposés à un nombreux troupeau, ont cédé à la nécessité pour ne pas abandonner les brebis au loup comme le mercenaire. Ce n'est pas pour l'amour de la vie, mais seulement pour le salut des âmes qu'un grand nombre de prêtres agissent ainsi...

Tous, et ceux qui paraissent communiquer avec les adversaires et ceux qui s'en abstiennent, nous attendons, après Dieu, la lumière de votre visite et de votre assistance. Hâtez-vous de secourir l'Orient, d'où le Sauveur vous a envoyé deux grands soleils pour éclairer toute la terre ; rendez-lui ce qu'il vous a envoyé ; éclairez-le de la lumière de la vraie foi, comme il vous a éclairé de la lumière de la connaissance divine...

De même que le Seigneur dit à Paul au sujet de Corinthe : « Parlez et ne vous taisez pas, car j'ai un grand peuple dans cette ville », ainsi il vous dit aujourd'hui : hâtez-vous et allez sans délai au secours de l'Orient, car ce n'est pas une multitude de cent vingt mille hommes, comme à Ninive, mais une foule beaucoup plus nombreuse qui attend après Dieu sa guérison de vous (1).

Saint Symmaque répondit à cet appel, en recommandant aux évêques orientaux le courage dans la souffrance, l'attachement au concile de Chalcédoine, l'abstention rigoureuse de toute communion avec les amis d'Acace. C'est à cette condition seulement qu'ils pourront se croire en communion certaine avec Rome.

A saint Symmaque succéda saint Hormisdas (20 juillet 514-6 août 523). C'est sous le pontificat de ce Pape que devait enfin avoir lieu l'union tant désirée. L'empereur Anastase lui exprima, en deux lettres successives, fin décembre 514 et janvier 515, le désir de voir la paix ecclésiastique se rétablir et un concile général s'assembler à Héraclée de Thrace. Dans sa réponse, Hormisdas maintenait les conditions posées par ses prédécesseurs, lesquels, disait-il, avaient toujours vivement souhaité l'union, mais sans jamais transiger avec leurs devoirs de gardiens de la vraie foi :

Hoc opus supernæ clementiæ (la réunion), hæc et decessorum nostrorum fuit semper oratio : quos etiam rerum actus paternæ traditionis ministros et rectæ fidei declarant fuisse custodes (2).

Après mûre réflexion, Hormisdas envoya à Constantinople (515) les évêques Ennodius de Pavie et Fortunat de Catane, le prêtre Venance, le diacre Vital et le notaire Hilaire, avec des instructions très précises connues sous ce titre : *Indiculus qui datus est Ennodio*, etc. (3). Son but était surtout d'éprouver la bonne foi d'Anastase, précaution que les évê-

(1) MANSI, t. VIII, col. 218-220 (*Symmachi ep. VIII*).

(2) MANSI, *Ibid.*, col. 385.

(3) MANSI, *Concil.*, t. VIII, col. 389-393.

nements ultérieurs devaient pleinement justifier. Dans de nouvelles lettres, juillet et août 515, le Pape recommanda au prince ses envoyés et indiqua avec précision les conditions de la paix ecclésiastique : l'empereur devait souscrire la formule qui lui serait présentée, accepter le concile de Chalcédoine et la lettre dogmatique de saint Léon, condamner Nestorius, Eutychès, Dioscore et leurs partisans, entre autres notamment Acace, rétablir les prélats qui avaient été déposés pour leur attachement à l'orthodoxie et à la communion avec Rome ; enfin, abandonner au Siège apostolique la cause de chaque évêque (1).

Le basileus essaya de nouveau ses anciennes habiletés, et mit tout en œuvre pour se gagner les légats. A ceux-ci, lors de leur retour à Rome, ainsi qu'aux deux fonctionnaires de la cour envoyés par lui, il donna des lettres pleines d'honneurs pour le Pape. Il conviait Hormisdas à prendre part personnellement au concile projeté, et cherchait à le rassurer entièrement par une profession de foi orthodoxe où le synode de Chalcédoine était expressément reconnu. C'est seulement sur l'unique point concernant Acace que l'empereur déclarait ne pas pouvoir céder, malgré sa disposition personnelle : parce que, disait-il, à cause de ce patriarche défunt, des vivants se verraient chassés de l'Église, qu'il s'ensuivrait de grands troubles et d'inévitables effusions de sang (2).

Dans sa réponse, le Pape, tout en louant le zèle affiché par Anastase, exprima le désir que les faits répondissent aux paroles. Il ne pouvait, ajoutait-il, dissimuler son étonnement que l'ambassade promise eût tardé si longtemps, et que l'empereur, au lieu de lui envoyer des évêques, lui eût dépêché deux fonctionnaires laïques, Théopompe et Sévérin, dans lesquels il avait vite reconnu des partisans du monophysisme (3).

On peut voir d'ailleurs, dans une lettre d'Hormisdas à l'évêque français saint Avit de Vienne, 15 février 517, que le Pape avait deviné la ruse grecque cachée derrière les belles paroles et promesses du basileus :

Sed quantum ad Græcos, ore potius proferuntur pacis vota quam pectore, et loquuntur magis justa quam faciunt; verbis se velle jactant quod operibus nolle declarant; quæ fugiunt, professione diligunt; et quæ damnaverint, hæc sequuntur (4).

Cependant, saint Hormisdas se décida, en 517, à envoyer à Constan-

(1) MANSI, *Concil.*, t. VIII, col. 394-395.

(2) Cf. BARONIUS, *Annales eccl.*, an. 516, n. 46.

(3) MANSI, *Concil.*, t. VIII, col. 398.

(4) *Ibid.*, col. 409-411.

tinople une nouvelle ambassade, à la tête de laquelle se trouvaient les évêques Ennodius et Peregrinus (1).

Le basileus fit traîner les choses en longueur, jusqu'à ce qu'il se sentit de nouveau assez fort. En ce qui concernait spécialement la mémoire d'Acace, il avait, du reste, avec lui la plupart des Byzantins. Après la mort de son épouse Ariadne, qui avait été attachée au patriarche Macédonius et avait souvent intercédé en faveur des orthodoxes (2), Anastase donna aux deux cents évêques réunis à Héraclée l'ordre de se séparer sans avoir rien fait (3). Il chercha à corrompre les envoyés du Pape, et, n'y ayant point réussi, il les congédia injurieusement. Les hérétiques purent alors de nouveau persécuter impunément les orthodoxes (4).

Le Saint-Siège retira néanmoins de ses démarches un résultat appréciable : les évêques orthodoxes d'Orient, un bon nombre de moines et d'hommes influents se rattachèrent plus fortement à lui : et le formulaire dogmatique imposant l'obéissance aux décisions romaines trouva de nombreux souscripteurs (5).

Un document intéressant nous a été conservé de cette période : c'est un appel au Pape, de la part des archimandrites et des moines de la Syrie II^e. Cette supplique, couverte de près de deux cents signatures, est adressée « au très saint et bienheureux patriarche de tout l'univers, Hormisdas, occupant le siège de Pierre, prince des apôtres ». Nous y voyons, avec l'attestation des persécutions infligées aux orthodoxes, la persistance des plus purs sentiments catholiques, et en particulier la vivante expression de la croyance traditionnelle à la primauté romaine. Ce sont là, à notre point de vue, choses trop importantes pour que nous ne laissions pas un instant la parole à ces moines syriens. Voici donc quel langage ils tiennent au pape saint Hormisdas :

Avertis par la grâce de notre Sauveur de recourir à Votre Béatitude comme à un port tranquille dans la tempête, nous croyons déjà être délivrés des maux qui nous pressent... Comme le Christ, notre Dieu, vous a constitué le prince des pasteurs, le docteur et médecin des âmes, vous et votre saint ange, il est juste de vous exposer les épreuves qui nous sont arrivées et de vous signaler les loups cruels qui ravagent le troupeau du Christ, afin que Votre Béatitude les chasse du milieu des brebis avec le bâton de l'autorité, qu'elle guérisse les âmes

(1) MANSI, *Concil.*, t. VIII, col. 412-418.

(2) THÉOPHANE, *Chronographia*, an. 504; CYRILLE DE SCYTHOPOLIS, *Vita S. Sabæ*, c. LXXIII; MARCELLIN, *Chronicon*, an. 515.

(3) THÉOPHANE, *Chronographia*, an. 506, P. G., t. CVIII; CEDRENUS, P. G., t. CXXI, col. 689 A.

(4) CEDRENUS, *loc. cit.*, col. 692 B C; Z NARAS, XIV, 4.

(5) S. HORMISDAS, *Ep. ad Cæsarium Arelatensem*; JEAN DE NICOPOLIS et le synode d'Épire, *Ep. ad Hormisdam*. Cf. BARONIUS, *Annales eccl.*, an. 516.

par la parole de la doctrine et calme leurs blessures par le remède de la prière...

Votre Béatitude sera instruite de tout par les mémoires que lui remettront nos vénérables frères Jean et Sergius. Nous les avons envoyés à Constantinople, espérant obtenir justice de ces excès ; mais l'empereur ne daigna pas leur dire un mot ; au contraire, il les chassa ignominieusement, en proférant des menaces contre les plaignants. Nous comprîmes alors, quoique un peu tard, qu'il était lui-même l'auteur de tous nos maux.

Nous vous en supplions, nous vous en conjurons, ô bienheureux Père, levez-vous plein de zèle et d'ardeur, compatissez au corps mis en lambeaux. puisque vous êtes la tête de tous ; vengez la foi méprisée, les canons foulés aux pieds, les Pères blasphémés, le saint concile frappé d'anathème. Dieu vous a donné la puissance et l'autorité de lier et de délier. Ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin de médecin, mais les malades. Levez-vous donc, Pères saints, et venez nous sauver, soyez les imitateurs de notre Maître qui du ciel est venu sur la terre pour chercher la brebis errante. Considérez Pierre, prince des apôtres, dont vous ornez le trône, et Paul, ce vase d'élection : ils ont parcouru l'univers pour l'éclairer. De grandes plaies demandent de plus grands remèdes. Les mercenaires, voyant venir les loups sur le troupeau, leur abandonnent les brebis ; quant à vous, vrais pasteurs et vrais docteurs, à qui est confié le salut des brebis, c'est le troupeau lui-même, délivré des bêtes féroces, qui court au-devant de vous, reconnaissant son pasteur et suivant sa voix, comme a dit le Seigneur : « Mes brebis entendent ma voix, et je les connais et elles me suivent ». Ne nous méprisez pas, Père très saint, nous qui sommes blessés par des bêtes féroces.

Pour que les informations de votre saint ange soient complètes, nous anathématisons, dans cette supplique qui nous tient lieu de profession de foi, ceux que votre Saint-Siège a rejetés et excommuniés, nous voulons dire : Nestorius, Eutychès, Dioscore, Pierre Monge, Pierre le Foulon, Acace et quiconque défend l'un de ces hérétiques (1).

C'était, on le voit, une profession de foi entièrement conforme aux exigences du Pape. Le fait qu'elle portât près de deux cents signatures ; le fait aussi, mentionné dans la lettre, que trois cent cinquante moines orthodoxes eussent été massacrés naguère par les bandes hérétiques, donnent à penser que le nombre des catholiques était encore considérable en Syrie.

Des sentiments analogues subsistaient, en dépit des persécutions ou même à cause d'elles, dans tout l'Orient, et jusque dans la capitale. Ils ne devaient pas tarder à faire explosion et à imposer le retour de l'union tant désirée. Mais il fallut, pour cela, attendre la mort de l'empereur Anastase (juillet 518).

Athènes, juillet 1918.

SÉVÉRIEN SALAVILLE.

(1) MANSI, *Concil.*, t. VIII, col. 425. Ici encore, j'emprunte la traduction au travail de mon confrère P. BERNARDAKIS, *Les appels au Pape dans l'Eglise grecque jusqu'à Photius*, dans les *Echos d'Orient*, t. VI, 1903, p. 121-122.